



**AFFAIRES FINANCIERES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-02**

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 31 mars 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

**Absent** : (1) LANTENOIS Geoffrey

**Assistaient également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.  
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COVE**  
**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022**  
**DE L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DU SGC DE MONTEUX**

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-3 ;

CONSIDÉRANT s'être assuré que l'Inspecteur des Finances Publiques du SGC de Montoux a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2023 ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060402-BF

**Le conseil municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe de l'Eau, dressé pour l'exercice 2022 par l'Inspecteur des Finances Publiques du SGC de Monteux, visé conforme par l'ordonnateur, ne présente ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance



Eva AGNELLI



Le Maire,



Valérie MICHELIER